



## **DEPARTEMENT DU BAS-RHIN - Arrondissement de Sélestat-Erstein**

### **Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 17 décembre 2020 – Bischoffsheim**

Sous la Présidence de Monsieur Michel HERR  
Nombre de membres en exercice : 50  
Nombre de membres présents ou représentés : 44

#### **Délibération n°14-2020 : Désignation d'un représentant à la Fédération Nationale des SCoT :**

La Fédération Nationale des SCoT, créée en juin 2010, a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT avec un objectif double, dans le prolongement de ce que le Club des SCoT avait initié : mettre en réseau, capitaliser les expériences de chacun, et participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire.

Le PETR est membre de la Fédération depuis 2011 et il est nécessaire pour ce nouveau mandat de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour les AG.

#### **Le Comité Syndical,**

**VU** la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1982 relative à l'administration territoriale, de la République ;

**VU** la loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33, L.5741-1, L.5711-1 et L.5211-2 ;

**VU** la délibération n°4-2011 du PETR portant adhésion à la Fédération Nationale des SCoT ;

**CONSIDERANT** qu'il incombe de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et suppléant auprès de la Fédération Nationale des SCoT pendant toute la durée du mandat ;

**DECIDE,**

*Par 42 voix pour et 2 abstentions (MM. HERR et HAULLER)*

- 1) DE RECOURIR** à un vote à main levée en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales ;
- 2) DE DESIGNER** M. Michel HERR, Président, comme membre titulaire, et M. Claude HAULLER, Vice-Président, comme membre suppléant.

Pour extrait conforme  
OBERNAI, le 21 décembre 2020



**Michel HERR**  
Président